



23^{ème} RALLYE REGIONAL 2021 « 24 DORDOGNE PERIGORD »

REGLEMENT PARTICULIER



Podium 2019



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME – HORAIRES – 2021

Parution du règlement et Ouverture des engagements : [Dimanche 6 juin 2021](#)

Clôture des engagements : [Vendredi 6 août - minuit](#)

Parution du road-book : [Dimanche 8 août au Bar du Centre, Rue du Docteur Pierre Millet à Saint Pardoux la Rivière \(24\)](#)

Dates et heures des reconnaissances : [Dimanche 8 août de 10h00 à 17h00 et Vendredi 13 août de 9h00 à 19h00](#)

Vérification des documents et des voitures : [Vendredi 13 août de 9h45 à 19h45 Salle Polyvalente de Saint Pardoux la Rivière \(24\) \(Route de Miallet\) et sur dérogation exceptionnelle le samedi 14 août de 8h00 à 9h45](#)

Heure de mise en place du parc de départ : [Vendredi 13 août à partir de 10h00](#)

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs : [Vendredi 13 août à 18h30 Mairie de Saint Pardoux la Rivière \(24\)](#)

Publication des équipages admis au départ : [Samedi 14 août à 11h00 au PC Course, mairie de Saint Pardoux la Rivière \(24\)](#)

Publication des heures et ordres de départ : [Samedi 14 août à 11h00 au PC Course, mairie de Saint Pardoux la Rivière \(24\)](#)

Départ du rallye : [Parc fermé, Place Henri Brives, Saint Pardoux la Rivière \(24\) le Samedi 14 août à 12h01 \(1ère voiture\)](#)

Arrivée du rallye : [Parc fermé, Place Henri Brives, Saint Pardoux la Rivière \(24\) le Samedi 14 août à partir de 18h36 \(1ère voiture\)](#)

Vérifications finales : [Atelier Transports Gauthier Route de Thiviers 24470 Saint Pardoux la Rivière \(24\)](#)

Publication des résultats du rallye : [Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé. Il sera affiché sur le tableau d'affichage du Parc fermé et au PC Course, à la Mairie de Saint Pardoux la Rivière \(24\)](#)

Parc de stationnement des remorques : [Parking obligatoire au fond de la zone d'assistance, route de Miallet à Saint Pardoux la Rivière \(24\)](#)

Remise des prix : [Samedi 14 août à la Halle de la place Henri Brives de Saint Pardoux la Rivière à partir de 20h30](#)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 Couleurs, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Dordogne Périgord en qualité d'organisateur technique, organisent les 13 et 14 août 2021 le 23^{ème} Rallye Régional 24 Dordogne Périgord.

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile de la Nouvelle Aquitaine Sud et Guyane sous le permis d'organisation n°351 du 8 juin 2021 et a reçu l'agrément d'organisation de la FFSA n° 28 en date du 8 juin 2021.pour l'épreuve n°68146.

Organisateur administratif :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS

41, Rue du Barry
24290 MONTIGNAC

Organisateur technique :

ASSOCIATION ECURIE DORDOGNE PERIGORD

Chez Eric Gauthier – La Peyre - 24420 ANTONNE ET TRIGONANT

Secrétariat du Rallye :

Ecurie Dordogne-Périgord
M. Eric GAUTHIER
LA PEYRE
24420 ANTONNE
Téléphone : 06.38.69.91.30
Mail : ericgauthier24@wanadoo.fr

A partir du 12 août de 9h à 18h :

Parc Fermé Départ ou Salle Polyvalente de St Pardoux La Rivière

Référent RTS Ligue Nouvelle Aquitaine Sud :

M. Jean BRASSEUR
Allée de Chambéry
87200 SAINT BRICE SUR VIENNE
Téléphone : 06 79 01 15 84
Mail : brasseurjean@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1. OFFICIELS

Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Code ASA	N° LICENCE	CODE Licence
Monsieur DELORME Jean Marie (President)	1015	9708	EICS
Madame MEILLER Michelle	1110	2979	EICS
Monsieur COMBE Robert	1006	11108	EICS
Monsieur FELARD Stéphane (Stagiaire)	1009	246566	EICS
Directeur de Course			
Madame POIRATON Marie Françoise	0816	11252	EIDCR
Directeurs de Course Adjoints PC			
Madame BOUCHON Françoise	1004	17644	EIDCR
Monsieur BONNAUD Alain	1018	8481	EIDCR
Directeurs de Course sur ES			
Monsieur CAROF Jean Marie	1101	203852	EIDCR
Monsieur RAYMOND Jean Pierre	1004	12215	EIDCR
Directeur de Course Voiture Tricolore			
Monsieur VAUCIEUX Xavier	1015	32991	EIDCR
Voiture Damier			
Monsieur MASDIEU Pierre	1018	163437	EIDCR
Commissaires Techniques			
Monsieur BRUN Michel (Responsable)	1006	52526	EICTA
Monsieur PHELIPEAU Jean Luc	1110	9060	EICTB
Monsieur BATARD Patrick	1013	146650	EICTC
Monsieur GIRAUD Patrick	1009	189624	EICTC
Monsieur LOUIS Alexandre	1006	237076	EICTC
Monsieur FIORESE Jacky	1015		EICTB
Chargés des Relations concurrents			
Monsieur PINA Ludovic	1004	180115	EICS
Monsieur BLANC Michel	1001	20772	EICS
Chargé des Relations avec la presse			
Monsieur COEFFE Gérard	1110	149554	NATIO MEDIA
Chronométrateurs			
Monsieur LAPOUGE Laurent	1101	13530	EICCR
Monsieur SYLVAIN Alain	1017	234828	EICCR
Madame ZONTA Christiane	1003	45048	EICB
Madame METIVIER Magali			
Classements Informatiques PC			
Madame BOUGEOIS Monique	1004	132559	EICB
Monsieur DUCROCQ Frédéric	1004	19399	EIDCR

A l'exception des membres du collège des commissaires sportifs, tous les officiels figurant sur le règlement du rallye seront déclarés compétents en tant que juge de fait pour la constatation visuelle d'infractions dont ils seraient les témoins. Ils devront notifier par un rapport écrit au directeur de course, les faits constatés dans les plus brefs délais.

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye 24 Dordogne Périgord compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2021 avec le Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2021
- Le Challenge des Notes d'Or 2021
- Le Hankook Rally Cup 2021
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2021

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 13 août de 9h45 à 12h15 et de 13h00 à 19h45 à : Salle Polyvalente de Saint Pardoux (Route de Miallet)

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 13 août de 10h00 à 12h30 et de 13h15 à 20h00, Salle Polyvalente de Saint Pardoux (Route de Miallet)

Le samedi matin de 8h00 à 9h45 auront lieu la fin des vérifications sur dérogation exceptionnelle pour un maximum de 20 engagés.

Sur la demande d'engagement, pour des raisons d'organisation, il sera demandé aux équipages, de préciser s'ils seront présents aux vérifications administratives et techniques le vendredi pour 13h00, pour 15h00, pour 17h00 ou pour 19h00. Le vendredi matin étant réservé aux équipages participants aux essais

Les vérifications finales seront effectuées : Atelier des Transports Gauthier - Route de Thiviers - 24470 Saint Pardoux la Rivière. Tarif horaire de la main d'œuvre: 60 € TTC

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p - Toute personne qui désire participer au rallye 24 Dordogne Périgord doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le Vendredi 6 août 2021 minuit à : Ecurie Dordogne Périgord – M. Eric Gauthier – La Peyre - 24420 ANTONNE

3.1.10p - Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum

3.1.11p - Les droits d'engagement sont avec la publicité des organisateurs : 260 €, sans la publicité des organisateurs : 520€.

Pour les équipages avec 1 licence ASA 4 couleurs droits d'engagement ramenés à 250 €

Pour les équipages 100 % ASA des 4 couleurs droits d'engagement ramenés à 240 €

Pour les équipages 100 % hors Ligue Nouvelle Aquitaine Sud, engagement à 230 €

3.1.12p - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2.9p - Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 600 mètres, avant le CH et après le Point Stop est accordée.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International (*Sous réserve d'évolution de la réglementation FFSA 2021, pour les rallyes régionaux*).

4.3p - ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance à Saint Pardoux la Rivière délimités par un CH d'entrée et un CH de sortie.

4.3.2 - Vitesse

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser **20 km/h**, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs. Merci de respecter cette limitation.

4.3.2.1 - Zone d'Assistance

Dans la zone d'assistance les concurrents doivent obligatoirement :

- tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent la zone d'assistance.

Aucune assistance ne devra se trouver sur le terrain de camping : Interdit - Merci

Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6p - IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier par la direction de course.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 23^{ème} Rallye Régional 24 Dordogne Périgord représente un parcours de 75 km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38 Km

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 de St Pardoux la Rivière 8 km

ES 2-4-6 de Les Saints 4,670 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Il n'y aura pas de reclassement

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés à compter du Dimanche 8 août à l'adresse suivante :

Au Bar du Centre, Rue du Docteur Pierre Millet à Saint Pardoux la Rivière (24)

Les reconnaissances auront lieu les Dimanche 8 août de 10 heures à 17 heures et Vendredi 13 août de 9h00 à 19h00 **uniquement**.

6.2.1. : Nombre de passages

Le nombre de passage est limité à **3 par E.S maximum, des contrôles seront effectués.**

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou blocage en cours d'épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « **reconnaissance** » **et un numéro d'ordre**, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare brise sera distribué en même temps que le ROAD BOOK.

6.2.2. : Véhicule

Véhicule de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road-book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avvertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6p : Equipages

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite préalablement auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange « Commissaire »
- Chef de poste : Chasuble orange barrée « Chef de poste »

ARTICLE 8 : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX

Pas de remises de chèques cette année.

Des coupes récompenseront les 3 premiers au scratch, les premiers de groupe et les premiers de classe. Chaque équipage à l'arrivée aura une petite récompense.

Les commissaires de route seront récompensés par des lots et coupes tirées au sort.

La remise des prix se déroulera le samedi 14 août à partir de 20h30 à la Halle de la place Henri Brives de Saint Pardoux la Rivière.

ARTICLE 11 : SEANCE DE ROULAGE PRIVEE

Une séance de roulage privée aura lieu pour les engagés du Rallye 24 2021. Cette séance est réservée aux 40 premiers inscrits, au tarif de 40 €, sur simple demande à l'organisateur.

Les vérifications administratives et techniques pour le roulage se dérouleront le vendredi 13 au matin à la salle polyvalente de Saint Pardoux La Rivière.

Cette séance se déroulera le vendredi 13 de 14h15 à 17h30.sans public.

Les équipages pourront effectuer 5 séances.